

DÉCISIONS

APD du 10 décembre 2024



DÉCISIONS de la 4^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 10 décembre 2024 à 17 h 45

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption d'un procès-verbal
3. Présentation des nouvelles personnes déléguées
4. Prévisions budgétaires 2024-2025
5. Nomination de la délégation au Congrès 2025
6. Nominations aux comités statutaires / Ajouts
7. Transparence et accès aux PV des APD pour tous les membres (point ajouté par un membre)
8. Nouvelle annexe 71 et son application
9. Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

04.02 Que le procès-verbal de la 3^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 12 novembre 2024 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 13 décembre 2024, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025

04.03 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte les prévisions budgétaires 2024-2025 telles qu'elles figurent au document APD.2425.020.

NOMINATION DE LA DÉLÉGATION AU CONGRÈS 2025

04.04 Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme les personnes désignées au document APD.2425.021 comme membres réguliers et substituts de la délégation au Congrès 2025 de la FAE.



NOMINATION AUX COMITÉS STATUTAIRES

Comité de conciliation

04.05 Que les personnes suivantes soient ajoutées à titre de membres du Comité de conciliation pour le mandat 2024-2027 :

- Jean-Luc Arseneau, école Joseph-François-Perrault;
- Stéfanie Boisvert-Hamelin - école St-André-Apôtre - Annexe Tolhurst;
- Isabelle Dulude – école du Petit-Chapiteau;
- Chantal Archambault, ÉMFM (membre substitut);
- Geneviève Bourget Casaubon, école Jean-Baptiste-Meilleur (membre substitut).

Comité d'élection

04.06 Que Stéfanie Boisvert-Hamelin de l'école St-André-Apôtre - Annexe Tolhurst soit ajoutée à titre de membre régulier du Comité d'élection pour le mandat 2024-2027.

Comité des statuts

04.07 Que les personnes suivantes soient ajoutées à titre de membres du Comité des statuts pour le mandat 2024-2027:

- Wennita Charron, école Georges-Vanier;
- Marie-Aimée Lacombe, école Jean-Baptiste-Meilleur.

TRANSPARENCE ET ACCÈS AUX PV DES APD ET DIVERS COMITÉS POUR TOUS LES MEMBRES (POINT AJOUTÉ PAR UN MEMBRE)

04.08 Demande de dépôt des propositions Charlebois et Lerner.

04.09 Qu'un résumé des APD soit publié par le Conseil d'administration dans le *Bis* après chaque Assemblée.

NOUVELLE ANNEXE 71 ET SON APPLICATION

04.10 Demande de suspension des règles afin de prolonger le temps alloué à l'Assemblée pour terminer le point 8 de l'ordre du jour.

04.11 **1)** Que l'Alliance réitère sa position à ses membres les incitant à ne pas participer aux formations qui sont en dehors de l'horaire normal de travail tant et aussi longtemps que le CSSDM ne change pas sa position.

2) Que l'Alliance réaffirme au CSSDM qu'elle n'encouragera pas ses membres à participer aux formations de soir.

3) Que l'Alliance réaffirme sa position à l'effet que, s'il y a des formations qui sont en dehors de l'horaire normal, elles devraient être rémunérées minimalement au taux du 1/1000^e du salaire, c'est-à-dire au même montant que celui qui est versé pour un dépassement de la tâche éducative (sans considérer la prime de 33% pour les profs assumant une tâche à 100%).